

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD106

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« conseils régionaux »

les mots :

« assemblées délibérantes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.